

Métastases

Le 22/02/2019



Rejeter la responsabilité de faits incontestables sur autrui, dire tout et son contraire... ces deux figures rhétoriques - la métastase et le paradoxe d'inversion - gangrènent la communication et sans doute la démocratie. Démonstration par Maître François Martineau.



Si les expressions rhétoriques « d'hyperbole », de « truisme » ou d'« anaphore » sont passées dans le langage commun, on connaît moins celles de « métastase » et de « paradoxe d'inversion ». Pourtant, ces deux figures inspirent fortement la communication d'aujourd'hui.

La métastase est une figure de rhétorique qui consiste à rejeter sur autrui la responsabilité de faits incontestables qu'on vous impute. Une autorité municipale voit-elle ses initiatives circulatoires sanctionnées par les tribunaux administratifs qu'elle soutient que ce n'est point la violation, pourtant évidente, des règles administratives qui serait à l'origine de ces décisions, mais la faction rétrograde des partisans du « tout automobile » et de leur idéologie. La décoration murale d'un local syndical ne serait gravement préjudiciable à l'autorité judiciaire que par l'exploitation médiatique qui en a été faite et non par l'existence même de cette décoration. Paris brûlerait-il que certains considéreraient que les incendiaires, pourtant pris la torche à la main, sont moins dans la rue que dans certain palais présidentiel.

Autre figure rhétorique dont le succès va grandissant, celle du « paradoxe d'inversion » ; l'inversion argumentative consiste non point à nier les faits que l'on vous oppose, ou à en rejeter la responsabilité sur les autres, mais à en accompagner l'énoncé d'une allégation contraire, comme un trader qui couvrirait sa position sur les marchés par une position inverse pour ne prendre aucun risque d'exposition. Une grande marque de hamburgers vante-t-elle par voie d'affiches l'excellence de ses sandwiches, de ses frites bien trop riches ou de ses sodas trop sucrés qu'elle vous avertit, message inversé, qu'il convient de se garder de manger trop gras ! Vous encourage-t-on par les mêmes procédés publicitaires à parier sur tout, et plus particulièrement sur les résultats des matchs de football, que le même message vous met en garde contre les risques d'addiction du joueur et l'état de dépression pouvant en résulter. Message toujours paradoxal, message double qui aboutit en réalité à faire peser sur autrui, c'est-à-dire en l'espèce sur le consommateur, la responsabilité des conséquences néfastes d'un produit ou d'un service qu'on cherche à vendre.

La palme de la rhétorique d'inversion va sans doute à ce réseau social qui, après le scandale de l'utilisation frauduleuse des données de millions d'internautes par une officine anglaise, a expliqué dans la presse, à grands renforts d'encadrés publicitaires, qu'il protégeait « les données personnelles » de ceux qui lui avaient fait confiance

alors que justement l'actualité établissait le contraire.

Saint Augustin soulignait que le diable parle à l'envers. Sans aller jusqu'à soutenir que l'argent ou les politiques sont démoniaques, demandons-nous si de telles formes de communication ne nous manipulent pas autant que les infox... et si ces métastases-là ne sont pas, aussi, des cancers de la démocratie.



François MARTINEAU est avocat au Barreau de Paris, spécialisé en droit pénal des affaires. Associé gérant du Cabinet Lussan, il est aussi l'auteur de nombreux ouvrages et articles, notamment sur la théorie de l'argumentation (Petit traité d'argumentation judiciaire, septième édition, Dalloz, 2018, 597 p.), qu'il a enseignée en France et à l'étranger.

© Editions Francis Lefebvre - La Quotidienne

A LIRE AUSSI

Annulation d'un crédit lié : pas de restitution du montant du prêt en cas d'exécution partielle du contrat financé

Le 22/02/2019

En cas de crédit lié, les emprunteurs n'ont pas à restituer le capital prêté si le contrat principal financé n'a été exécuté que partiellement, dès lors que la prestation inexécutée était indivisible de celle exécutée.

Nouveau contenu en ligne... Droit et assurance : risques et enjeux des véhicules autonomes

Le 22/02/2019

Une matinée d'étude sur le thème des véhicules autonomes s'est tenue au Mans Université, avec pour objectif de confronter juristes et assureurs sur la question. Marie-Julie Loyer- Lemercier, organisatrice de cette rencontre, en fait la synthèse. Pour lire notre étude ...